

Séance ordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basilele-Grand, tenue à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30 le 4 juillet 2022, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard (quitte durant la parole aux Grandbasilois à 21 h 17 et reprend son siège à 21 h 22) (quitte durant la résolution n° 2022-07-209 et reprend son siège à la résolution n° 2022-07-212);

Mesdames les conseillères Laurie-Line Lallemand-Raymond (quitte durant la parole aux Grandbasilois à 21 h 29 et reprend son siège à 21 h 35) et Kim Méthot ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon, Denis Vézina (quitte durant la parole aux Grandbasilois à 21 h 12 et reprend son siège à 21 h 22) et Olivier Cameron-Chevrier;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et greffier intérimaire et madame Nasha Lafond, notaire et greffière par intérim.

Sont absents:

Madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière et directrice générale adjointe

Monsieur Guy Lacroix, conseiller

2022-07-202

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT le retrait de l'article 7 de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT l'ajout en affaires nouvelles des articles suivants :

37 a) Point ajouté : Adjudication de contrat - Acquisition d'un camion dédié à l'entretien du réseau d'aqueduc - Appel d'offres n° TP2219;

37 b) Point ajouté : Adjudication de contrat - Sécurisation des aires de jeu dans divers parcs - Appel d'offres nº GE2207;

37 c) Point ajouté : Approbation des dépenses - Mesures d'urgences - Ponceau Parc du Ruisseau;

37 d) Point ajouté : Embauche animateurs aux camps de jour et événements 2022 - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

37 e) Point ajouté : Autorisation à procéder à l'aménagement d'un plateau surélevé et l'installation d'afficheurs de vitesse sur le Rang des Vingt - Saint-Bruno-de-Montarville;

37 f) Point ajouté : Résolution du Conseil visant l'engagement dans le programme Partenaires dans la protection du climat de la FCM et d'ICLEI; (sera retiré après discussion)

37 g) Point ajouté : Avis sur les résolutions « Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat de l'Union des municipalités » et celle « Visant l'engagement du conseil dans le programme Partenaires dans la protection du climat de la FCM et d'ICLEI »:

IL EST RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme modifié :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement



- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Parole aux Grandbasiloises et Grandbasilois
- 3. Approbation du procès-verbal Séance ordinaire du 6 juin 2022
- Comptes à payer et application des règlements nos 925 et 926 et de la Politique de gestion contractuelle - Mois de juin 2022
- 5. Nomination maire suppléant
- 6. Nomination du directeur général à titre de greffier intérimaire
- Point retiré :
 Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat Union des municipalités (UMQ)

Réglementation

- 8. Adoption du règlement nº 1180-3 modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2022, afin d'ajouter un tarif relatif à l'occupation permanente du domaine public adjacent à un cours d'eau et les tarifs concernant l'utilisation de pesticides
- 9. Adoption du règlement nº 1192 relatif à l'utilisation des pesticides

Comités et organismes régionaux

- 10. Dépôt de procès-verbaux Organismes supramunicipaux et régionaux
- Comité consultatif d'urbanisme Demande de dérogation mineure nº DM-22-06 -Régulariser la distance pour une piscine creusée - 13, rue des Érables - Zone 303-H
- 12. Comité consultatif d'urbanisme Recommandation n° UR-22-30 Autorisation d'émission d'un permis pour la réfection d'une toiture 225, rue Principale Zone 216-C Secteur soumis à un P.I.I.A. (bâtiment d'intérêt patrimonial)
- 13. Comité consultatif d'urbanisme Recommandation n° UR-22-31 Autorisation d'émission d'un permis pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment 191, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Ombelle Fleuriste) Zone 104-C Secteur soumis à un P.I.I.A.
- 14. Comité consultatif d'urbanisme Recommandation nº UR-22-32 Autorisation d'émission d'un permis pour rénovation extérieure et installation d'une enseigne sur auvent 48, montée Robert (Iluce Concepts) Zone 218-C Secteur soumis à un PITA
- 15. Comité consultatif d'urbanisme Recommandation nº UR-22-33 Autorisation d'émission d'un permis pour la démolition d'une cheminée extérieure 38, montée Robert (Les réparations de machines à café rive-sud) Zone 218-C P.I.I.A. (bâtiment d'intérêt patrimonial)
- Comité consultatif d'urbanisme Recommandation nº UR-22-34 Autorisation d'émission d'un permis pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment et pour le remplacement du panneau de l'enseigne sur socle - 287, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Club Impulsion) - Zone 102-C - P.I.I.A.
- 17. Municipalité Amis des Aînés (MADA) Recommandation CCF2022-05-01 Nomination membre Comité de pilotage
- Comité de développement durable Modification de la composition Ajout de deux membres citoyens - Résolution nº 2019-12-358

Ressources humaines

- Confirmation embauche gestionnaire de projets Statut cadre régulier Service du génie
- 20. Confirmation embauche trésorière adjointe Statut cadre régulier- Service des finances
- Création et nomination Poste de directeur des technologies de l'information Statut cadre - Service des technologies de l'information
- 22. Embauche Préposé- Statut régulier Service des travaux publics
- Embauche agent de communication Statut régulier Service des communications et des relations avec les citoyens



- 24. Embauche technicienne à la taxation Statut remplaçant Service des finances
- 25. Embauche secrétaire Statut régulier Service des travaux publics
- 26. Embauche archiviste Statut étudiant Services juridiques et du greffe
- 27. Embauche technicienne en documentation Statut étudiant Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (bibliothèque)
- 28. Embauche technicienne aux archives Statut régulier Services juridiques et du greffe
- 29. Adoption mise à jour grille salariale Personnel syndiqué

Contrats, mandats et acquisitions

- 30. Adjudication de contrat Services professionnels en ingénierie Études géotechniques et environnementales pour divers projets sur le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand Appel d'offres n° OSP2203
- 31. Adjudication de contrat Entretien du réseau d'éclairage public Appel d'offres n° TP 2208
- 32. Autorisation de signature Ententes avec divers organismes dans le cadre de travaux municipaux
- 33. Renouvellement Assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables Période du 1er juin 2022 au 1er juin 2023

Affaires courantes

- 34. Adoption échéancier Programme de raccordement inversé Service du génie
- 35. Dépôt Rapport annuel concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2021
- 36. Dépôt de rapports de participation
- 37. a) Point ajouté

Adjudication de contrat - Acquisition d'un camion dédié à l'entretien du réseau d'aqueduc - Appel d'offres nº TP2219

b) Point ajouté

Adjudication de contrat - Sécurisation des aires de jeu dans divers parcs - Appel d'offres nº GE2207

c) Point ajouté

Approbation des dépenses - Mesures d'urgences - Ponceau Parc du Ruisseau

d) Point ajouté

Embauche animateurs aux camps de jour et événements 2022 - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

e) Point ajouté

Autorisation à procéder à l'aménagement d'un plateau surélevé et l'installation d'afficheurs de vitesse sur le Rang des Vingt - Saint-Bruno-de-Montarville

f) Point aiouté

Résolution du Conseil visant l'engagement dans le programme Partenaires dans la protection du climat de la FCM et d'ICLEI (sera retirée après discussion)

g) Point ajouté

Avis sur les résolutions « Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat de l'Union des municipalités » et celle « Visant l'engagement du conseil dans le programme Partenaires dans la protection du climat de la FCM et d'ICLEI »

- 38. Période de questions et réponses
- 39. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier, Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

De retirer l'article 7 de l'ordre du jour, soit la résolution : « Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat - Union des municipalités du Québec (UMQ) »;

D'ajouter à l'article 37 les points a) à g);

Monsieur le maire, madame la conseillère Kim Méthot ainsi que monsieur le conseiller Martin Leprohon enregistrent leur dissidence quant au retrait de l'article 7.

ADOPTÉE SUR DIVISION.



Parole aux Grandbasiloises et Grandbasilois (20 h 04 - 22 h 00)

Les membres du conseil font un suivi relativement aux questions posées lors de la dernière séance et répondent aux questions des citoyens.

2022-07-203

RÉSOLUTION

Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 6 juin 2022

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot, Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, sans être lu publiquement, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-204

RÉSOLUTION

Comptes à payer et application des règlements nos 925 et 926 et de la Politique de gestion contractuelle - Mois de juin 2022

II est proposé par madame Kim Méthot, Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de juin 2022 et représentant les déboursés suivants :

> Activités de fonctionnement

3 017 758,62 \$ 168 657,93 \$

> Activités d'investissement

3 186 416,55 \$

De prendre acte des rapports du directeur général datés des 30 mai, 14 et 30 juin 2022, déposés en application de l'article 3 du règlement nº 926 relatif à l'embauche d'employés temporaires ou d'étudiants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-205

RÉSOLUTION

Nomination maire suppléant

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame Kim Méthot, Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU:

Que monsieur Denis Vézina soit nommé maire suppléant, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 5 juillet 2022 et se terminant le 7 novembre 2022 inclusivement, et qu'il soit autorisé à signer tout document ou effet bancaire lorsque requis.



RÉSOLUTION

Nomination du directeur général à titre de greffier intérimaire

CONSIDÉRANT la démission de la greffière adjointe;

CONSIDÉRANT les vacances de la greffière;

CONSIDÉRANT l'embauche d'une greffière adjointe par intérim actuellement en formation;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la nomination du directeur général à titre de greffier intérimaire afin d'assurer la gestion des Services juridiques et du greffe pendant les absences de la greffière;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU:

Que le directeur général monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, soit nommé à titre de greffier intérimaire à compter du 4 juillet 2022, et ce, jusqu'à l'embauche du titulaire régulier du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION

Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat - Union des municipalités (UMQ)

Point retiré

2022-07-207

RÉSOLUTION

Adoption du règlement nº 1180-3 modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2022, afin d'ajouter un tarif relatif à l'occupation permanente du domaine public adjacent à un cours d'eau et les tarifs concernant l'utilisation de pesticides

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1180-3;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1180-3 modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2022, afin d'ajouter un tarif relatif à l'occupation permanente du domaine public adjacent à un cours d'eau et les tarifs concernant l'utilisation de pesticides.



RÉSOLUTION

Adoption du règlement nº 1192 relatif à l'utilisation des pesticides

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1192;

CONSIDÉRANT Qu'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot, Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU:

D'adopter le règlement nº 1192 relatif à l'utilisation des pesticides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de procès-verbaux - Organismes supramunicipaux et régionaux

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux de l'organisme suivant :

 Régie Intermunicipale de l'Eau de La Vallée-du-Richelieu - Séances ordinaires des 10 mai 2022 et 14 juin 2022.

2022-07-209

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Demande de dérogation mineure nº DM-22-06 - Régulariser la distance pour une piscine creusée - 13, rue des Érables - Zone 303-H

PÉRIODE D'INTERVENTION - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - DM-22-06

Conformément à la procédure prévue par la loi, avant que le conseil statue sur le prochain point, le président d'assemblée invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant la résidence située au 13, rue des Érables, dans la zone 303-H.

Aucune intervention.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure n° DM-22-06 au règlement de zonage n° U-220 pour la résidence située au 13, rue des Érables;

CONSIDÉRANT l'erreur sur le certificat de localisation daté de 2017 indiquant une distance de 1,3 mètre au lieu de 1,2 mètre constaté dans le nouveau certificat de localisation préparé en 2020;

CONSIDÉRANT le certificat de localisation, préparé par Roch Mathieu, arpenteurgéomètre, daté du 12 février 2020 et déposé en appui à la nouvelle demande;

CONSIDÉRANT la résolution nº 2005-07-310, adoptée par le conseil lors de la séance du 4 juillet 2005, approuvant la demande de dérogation mineure DM-05-05, afin de permettre une réduction de la marge latérale droite à 1,3 mètre au lieu de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation nº UR-22-28 adoptée le 17 mai 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure DM-22-06;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié le 8 juin 2022, par les Services juridiques et du greffe sur le babillard de la mairie ainsi que sur le site Web de la Ville, invitant les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance sur la demande mentionnée ci-dessus;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure n° DM-22-06 pour la résidence située au 13, rue des Érables, ayant pour but d'autoriser une piscine creusée située à 1,2 mètre de la ligne latérale de terrain alors que le règlement de zonage n° U-220 exige, pour une piscine creusée, que la bordure extérieure du mur ou de la paroi soit à au moins 2 mètres d'une ligne de terrain, le tout conformément à la recommandation n° UR-22-28 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme le 17 mai 2022 et du règlement n° U-260 relatif aux dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-210

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-30 - Autorisation d'émission d'un permis pour la réfection d'une toiture - 225, rue Principale - Zone 216-C - Secteur soumis à un P.I.I.A. (bâtiment d'intérêt patrimonial)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'émission d'un permis pour la réfection d'une toiture pour la résidence située au 225, rue Principale, dans la zone 216-C;

CONSIDÉRANT Qu'en vertu de sa recommandation nº UR-22-30 adoptée le 21 juin 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande:

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon, Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la réfection d'une toiture, pour la résidence située au 225, rue Principale, dans la zone 216-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-211

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation nº UR-22-31 - Autorisation d'émission d'un permis pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment - 191, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, local 104 (Ombelle Fleuriste) - Zone 104-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'émission d'un permis pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment, pour l'occupant « Ombelle Fleuriste » de l'immeuble situé au 191, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, local 104, dans la zone 104-C;

CONSIDÉRANT Qu'en vertu de sa recommandation nº UR-22-31 adoptée le 21 juin 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,



ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment, pour l'occupant « Ombelle Fleuriste », de l'immeuble situé au 191, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, local 104, dans la zone 104-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-212

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation nº UR-22-32 - Autorisation d'émission d'un permis pour rénovation extérieure et installation d'une enseigne sur auvent - 48, montée Robert (Iluce Concepts) - Zone 218-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'émission d'un permis pour des rénovations aux façades extérieures ainsi que pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment, pour l'occupant « Iluce Concepts » de l'immeuble situé au 48, montée Robert, dans la zone 218-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation nº UR-22-32 adoptée le 21 juin 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande conditionnellement à ce que certaines modifications soient apportées aux plans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale des rénovations aux façades extérieures ainsi que pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment, pour l'occupant « lluce Concepts » de l'immeuble situé au 48, montée Robert, dans la zone 218-C, selon les plans modifiés et datés du 23 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-213

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation nº UR-22-33 - Autorisation d'émission d'un permis pour la démolition d'une cheminée extérieure - 38, montée Robert (Les réparations de machines à café rive-sud) - Zone 218-C - P.I.I.A. (bâtiment d'intérêt patrimonial)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'émission d'un permis pour la démolition d'une cheminée extérieure, pour l'occupant « Les réparations de machines à café rive-sud » de l'immeuble situé au 38, montée Robert, dans la zone 218-C;

CONSIDÉRANT Qu'en vertu de sa recommandation n° UR-22-33 adoptée le 21 juin 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la démolition de la cheminée extérieure ainsi que la réparation de la partie de la toiture manquante à la suite de cet enlèvement pour l'occupant « Les réparations de machines à café rivesud » de l'immeuble situé au 38, montée Robert, dans la zone 218-C.



RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation nº UR-22-34 - Autorisation d'émission d'un permis pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment et pour le remplacement du panneau de l'enseigne sur socle - 287, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Club Impulsion) - Zone 102-C - P.I.I.A.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'émission d'un permis pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment et pour le remplacement du panneau de l'enseigne sur socle, pour l'occupant « Club Impulsion » de l'immeuble situé au 287, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans la zone 102-C;

CONSIDÉRANT Qu'en vertu de sa recommandation n° UR-22-34 adoptée le 21 juin 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU !

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment et pour le remplacement du panneau de l'enseigne sur socle pour l'occupant « Club Impulsion » de l'immeuble situé au 287, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans la zone 102-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-215

RÉSOLUTION

Municipalité Amis des Aînés (MADA) - Recommandation CCF2022-05-01 - Nomination membre Comité de pilotage

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 3.3 de la convention d'aide financière intervenue entre le Secrétariat aux aînés et la Municipalité Régionale de Comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), chacune des municipalités participantes doit adopter une résolution autorisant la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA décrivant son mandat dont, notamment la réalisation de la politique municipale des aîné(e)s, son plan d'action MADA ainsi que le nom des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité participante doit réserver, au sein de son comité de pilotage MADA, au moins deux sièges pour des personnes représentantes des aîné(e)s (organisme ou personne aînée) qui sont reconnues et engagées dans leur communauté, ainsi qu'un siège pour un(e) élu(e) responsable du dossier « aîné(e)s » de la municipalité participante;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de consultation famille actuel répond aux exigences et attentes du Secrétariat aux aînés et la MRCVR et qu'il a été mandaté par la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour réaliser la mise à jour MADA;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice aux programmes de loisirs, madame Marie-Josée Marchand, en date des 24 mai 2022 et 9 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU:

D'autoriser la création du Comité de pilotage local Municipalité amie des aîné(e)s (MADA), composé des membres du Comité consultation famille suivants :

- Mme Gaétane Bélanger; citoyenne aînée;
- Mme Diane Cantin; citoyenne aînée;



- M. Gilles Cazade, membre citoyen;
- Mme levgeniia Kumanovska, membre citoyen;
- Mme Marie-Ève Lépine; membre citoyen;
- M. Guy Lacroix, conseiller municipal district 5, responsable du dossier Famille, aînés et enfants;
- Mme Laurie-Line Lallemand-Raymond, conseillère municipale district 1, responsable du dossier de la Sécurité publique et substitut au dossier des aîné(e)s;
- Mme Marie-Josée Marchand, coordonnatrice aux programmes de loisir.
 Chargée de projet pour la PFM, la mise à jour MADA et MAE et secrétaire du Comité consultation famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-216

RÉSOLUTION

Comité de développement durable - Modification de la composition - Ajout de deux membres citoyens - Résolution nº 2019-12-358

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2012-03-072, le conseil créait le Comité de développement durable;

CONSIDÉRANT le Règlement établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs (n° 1097);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution nº 2019-12-358, qui prévoyait la composition du Comité de développement durable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter deux (2) membres citoyens portant ainsi la composition à cinq (5) membres citoyens;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière et directrice générale adjointe, madame Marie-Christine Lefebvre ainsi que du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Philippe Chrétien, en date du 3 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution n° 2019-12-358, afin d'ajouter deux (2) membres citoyens nommés par le conseil portant ainsi un nombre total de (5) cinq membres citoyens au Comité de développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-217

RÉSOLUTION

Confirmation embauche gestionnaire de projets - Statut cadre régulier - Service du génie

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2021-11-335 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2021, le conseil embauchait monsieur Sébastien Couture à titre de gestionnaire de projets au Service du génie;

CONSIDÉRANT QUE sa période de probation se termine le 10 juillet 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 7 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par monsieur Martin Leprohon,



ET RÉSOLU:

De confirmer l'embauche de monsieur Sébastien Couture, à titre de gestionnaire de projets, statut cadre régulier, au Service du génie, au salaire et aux conditions stipulés dans le contrat de travail et au Recueil des conditions de travail du personnel-cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-218

RÉSOLUTION

Confirmation embauche trésorière adjointe - Statut cadre régulier - Service des finances

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2021-12-359 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, le conseil embauchait madame Lisa Higgins, à titre de trésorière adjointe, statut cadre, au Service des finances;

CONSIDÉRANT QUE sa période de probation se terminait le 3 juillet 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances, monsieur Vincent Bélanger-Marceau, compt., trésorier, en date du 9 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU:

De confirmer l'embauche de madame Lisa Higgins, à titre de trésorière adjointe, statut cadre régulier, au Service des finances, au salaire et aux conditions stipulés dans le contrat de travail et au Recueil des conditions de travail du personnel-cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-219

RÉSOLUTION

Création et nomination - Poste de directeur des technologies de l'information - Statut cadre - Service des technologies de l'information

CONSIDÉRANT QUE la structure actuelle du Service des technologies de l'information date de 2015 et que celui-ci compte maintenant six (6) employés;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Raymond Chabot Grant Thornton dans le cadre de la vérification d'optimisation des ressources (VOR);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un poste de directeur au Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale relative à la fourniture de services de soutien en technologies de l'information intervenue entre les municipalités de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE les cadres sont régis par un contrat de travail à durée indéterminée;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 16 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,



ET RÉSOLU:

De créer le poste de directeur au Service des technologies de l'information et d'y nommer monsieur Martin Beaulieu;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail.

Il est de plus résolu de modifier le Recueil des conditions de travail du personnel-cadre en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-220

RÉSOLUTION

Embauche - Préposé - Statut régulier - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ d'un préposé au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la candidature reçue, soit un candidat déjà à l'emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le candidat termine sa période d'essai de 90 jours le 19 août 2022 à titre d'opérateur-concierge au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le candidat débutera sur son poste de préposé aux travaux publics, au Service des travaux publics le 27 juillet 2022;

CONSIDÉRANT la période d'essai de 90 jours déjà entamée au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 22 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU:

De nommer, monsieur Pascal Rousse, à titre de préposé aux travaux publics, au Service des Travaux publics, à partir du 27 juillet 2022, statut régulier, au salaire de l'échelon 1 et aux conditions prévues à la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691.

Il est de plus résolu, que la période d'essai de M. Rousse de 90 jours débutée au Service des loisirs, culture et vie communautaire le 11 avril 2022, se poursuive au Service des travaux publics à partir du 27 juillet 2022, et ce, jusqu'au 19 août 2022.

De plus, lorsque M. Rousse terminera sa période d'essai de 90 jours, une deuxième période d'essai de 60 jours débutera le 19 août 2022 pour se terminer le 20 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-221

RÉSOLUTION

Embauche agent de communication - Statut régulier - Service des communications et des relations avec les citoyens

CONSIDÉRANT la période d'essai terminée de la titulaire du poste au poste de conseillère en communication;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;



CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des communications et des relations avec les citoyens, madame Stéphanie Plamondon, en date du 9 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU:

D'embaucher, à l'essai pour une période de 90 jours ouvrables, madame Karianne Falcon, à titre d'agent de communication, statut régulier, au Service des communications et des relations avec les citoyens, à compter du 5 juillet 2022, au salaire de l'échelon 3 et aux conditions prévues dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-222

RÉSOLUTION

Embauche technicienne à la taxation - Statut remplaçant - Service des finances

CONSIDÉRANT la nomination de la titulaire du poste à titre de technicienne à la paie;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances, monsieur Vincent Bélanger-Marceau, compt., trésorier, en date du 14 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'embaucher, madame France Benjamin, à titre de technicienne à la taxation, statut remplaçant, au Service des finances, à compter du 29 août 2022, au salaire de l'échelon 5 et aux conditions prévues dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-223

RÉSOLUTION

Embauche secrétaire - Statut régulier - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la période d'essai terminée de la titulaire du poste comme commis aux comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 14 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,



ET RÉSOLU:

D'embaucher, à l'essai pour une période de 90 jours ouvrables, madame Marie-Ève St-Onge, à titre de secrétaire, statut régulier, au Service des travaux publics, à compter du 18 juillet 2022, au salaire de l'échelon 5 et aux conditions prévues dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-224

RÉSOLUTION

Embauche archiviste - Statut étudiant - Services juridiques et du greffe

CONSIDÉRANT le retard accumulé aux archives au cours de la dernière année en raison du manque de personnel et des élections municipales;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière et directrice générale adjointe, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, en date du 13 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA a utilisé son pouvoir d'embauche conféré par le règlement nº 926 afin que cette employée puisse débuter le 13 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU:

D'entériner l'embauche de madame Anne Bérubé, à titre d'archiviste, statut étudiant, à compter du 13 juin 2022, et ce, pour une période de huit (8) semaines, aux Services juridiques et du greffe.

Il est de plus résolu que les conditions de travail et le salaire soient déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-225

RÉSOLUTION

Embauche technicienne en documentation - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (bibliothèque)

CONSIDÉRANT les besoins du Service;

CONSIDÉRANT la demande de subvention fédérale;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de la bibliothèque, madame France Goyette, bibl. prof., en date du 14 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA a utilisé son pouvoir d'embauche conféré par le règlement nº 926 afin que cette employée puisse débuter le 27 juin 2022;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU:

D'entériner l'embauche de madame Catherine Richard, à titre de technicienne en documentation, statut étudiant, à compter du 27 juin 2022 au 19 août 2022, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Il est de plus résolu que les conditions de travail et le salaire soient déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-226

RÉSOLUTION

Embauche technicienne aux archives - Statut régulier - Services juridiques et du greffe

CONSIDÉRANT le poste à combler à titre de technicienne aux archives;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT la Convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière et directrice générale adjointe, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, en date du 22 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU:

De nommer à l'essai, pour une période de 90 jours, madame Annik Zimmer, à titre de technicienne aux archives, statut régulier, aux Services juridiques et du greffe, à compter du 15 août 2022, au salaire de l'échelon 4 et aux conditions prévues dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691, le tout conditionnel aux résultats favorables de l'examen médical ainsi qu'à la prise de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-227

RÉSOLUTION

Adoption mise à jour grille salariale - Personnel syndiqué

CONSIDÉRANT la révision de fonction du poste de conseiller à l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'ajout de deux (2) classes salariales à l'annexe E de la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, madame Annie Savaria, en date du 22 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par madame Kim Méthot,



ET RÉSOLU:

D'adopter la mise à jour de la grille salariale du personnel syndiqué ajoutant deux (2) classes salariales à l'annexe E et de modifier la convention collective en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-228

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Services professionnels en ingénierie - Études géotechniques et environnementales pour divers projets sur le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand - Appel d'offres nº OSP2203

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), pour des services professionnels en ingénierie pour des études géotechniques et environnementales pour divers projets sur le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, appel d'offres nº OSP2203;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux (2) soumissions le 13 juin 2022 :

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'analyse qualitative des soumissions, les deux (2)

SOUMISSIONNAIRE

CONFORMITÉ

Groupe ABS inc.

OUI OUI

Terrapex Environnement Itée

enveloppes de prix ont été ouvertes : POINTAGE FINAL **RANG** SOUMISSIONNAIRE

Groupe ABS inc. Terrapex Environnement Itée

7,8 6,91

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection qui s'est tenu le 20 juin 2022 et de celle du chargé de projet du Service du génie, monsieur Sébastien Couture, ing., en date du 21 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU:

De retenir la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage et d'adjuger à Groupe ABS inc. le contrat pour des services professionnels en ingénierie pour des études géotechniques et environnementales pour divers projets sur le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, appel d'offres nº OSP2203, pour un montant de 182 352,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés en date du 13 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-229

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Entretien du réseau d'éclairage public - Appel d'offres nº TP2208

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour l'entretien du réseau d'éclairage public, appel d'offres nº TP2208, pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux (2) soumissions le 25 avril 2022, aux montants suivants, taxes incluses:

SOUMISSIONNAIRE

MONTANT

Le Groupe DR électrique

314 344,58 \$

Michel Guimont, entrepreneur électricien Itée

296 600,46 \$*

*non conforme



CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 20 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier, Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU:

De retenir la plus basse soumission conforme et d'adjuger à Le Groupe DR électrique le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public, appel d'offres n°TP2208, au montant 184 381,04 \$, taxes incluses, pour une durée de trois ans avec deux années optionnelles au montant de 64 479,13 \$ pour la première année d'option et de 65 484,41 \$ pour la deuxième année, conformément aux documents déposés le 25 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-230

RÉSOLUTION

Autorisation de signature - Ententes avec divers organismes dans le cadre de travaux municipaux

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux courants et des projets de réfection de rues, différentes autorisations et ententes financières doivent être conclues avec diverses institutions, organismes (Canadien National, Chemin de fer Canadien Pacifique, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, etc.) et compagnies d'utilité publique (Hydro-Québec, Bell Canada, Énergir, Vidéotron, etc.);

CONSIDÉRANT QUE pour le bon déroulement des opérations, il y a lieu que le gestionnaire municipal responsable de ces travaux puisse intervenir directement;

CONSIDÉRANT QUE dans certains cas, des dépenses doivent être encourues, rapidement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., ainsi que du gestionnaire de projets, monsieur Sébastien Couture, ing., en date du 7 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon, Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., ainsi que du gestionnaire de projets, monsieur Sébastien Couture, ing. à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes visant à autoriser certains engagements financiers avec diverses institutions, organismes et compagnies d'utilité publique, dans le cadre de travaux municipaux courants, conditionnellement à ce que les coûts soient prévus au budget ou dans un règlement d'emprunt et à ce que les ententes soient conformes aux dispositions du règlement de délégation de pouvoir et au règlement de gestion contractuelle en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-231

RÉSOLUTION

Renouvellement - Assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables - Période du 1er juin 2022 au 1er juin 2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville a joint l'Union des municipalités du Québec pour l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables, pour une période de cinq (5) ans, lors de la séance tenue le 21 janvier 2019, résolution n° 2019-01-015;



CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la fourniture de cette assurance a été octroyé à BFL Canada inc. par la résolution n° 2019-05-129, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette police d'assurance venait à échéance le 1er juin 2022, mais qu'elle a été prolongée jusqu'à la fin des négociations;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les cités et Villes autorise la négociation des termes de renouvellement de gré à gré avec l'assureur;

CONSIDÉRANT QUE le courtier BFL Canada inc. offre de renouveler l'assurance selon les conditions négociées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière et directrice générale adjointe, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, en date du 22 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot, Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU:

De renouveler rétroactivement, le contrat d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables, avec BFL Canada inc., pour la période du 1^{er} juin 2022 au 1^{er} juin 2023, le tout aux conditions et termes soumis par BFL Canada inc.

Il est de plus résolu d'autoriser le paiement de la prime au montant de 9 059,73 \$, taxes et frais de l'Union des municipalités du Québec inclus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-232

RÉSOLUTION

Adoption échéancier - Programme de raccordement inversé - Service du génie

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluvial lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme d'élimination raccordements croisés;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 14 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon, Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'échéancier de réalisation du programme de raccordement inversé pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluvial de la Ville de Saint-Basile-le-Grand;

De présenter l'échéancier et la résolution pour la mise en place du programme de raccordement inversé au MAMH pour compléter les documents de la réclamation finale du programme d'élimination raccordements croisés.



Dépôt - Rapport annuel concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2021

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce rapport est de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Ville en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues au Règlement de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2021 préparé par la greffière et directrice générale adjointe, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA.

Dépôt de rapports de participation

Le conseil prend acte du dépôt des rapports de participation suivants :

- De madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière et directrice générale adjointe ainsi que de messieurs Jean-Marie Beaupré, directeur général, OMA et Vincent Bélanger-Marceau, trésorier - Congrès COMAQ -Tenu du 25 au 27 mai 2022;
- De monsieur Robert Pelletier, contremaître au Service des travaux publics -Journée technique - Association des Professionnels à l'Outillage Municipal (APOM) - Tenue le 12 mai 2022.

Point ajouté

2022-07-233

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Acquisition d'un camion dédié à l'entretien du réseau d'aqueduc - Appel d'offres n° TP2219

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour l'acquisition d'un camion dédié à l'entretien du réseau d'aqueduc, appel d'offres n° TP2219;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une seule soumission le 30 juin 2022, au montant suivant, taxes incluses :

SOUMISSIONNAIRE

MONTANT

Camions Excellence Peterbilt

559 046,39 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission excède le montant prévu au règlement d'emprunt n° 1149 de 106 246,31 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 30 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier, Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU:

De retenir la plus basse soumission conforme et d'adjuger à Camions Excellence Peterbilt le contrat pour l'acquisition d'un camion dédié à l'entretien du réseau d'aqueduc, appel d'offres n° TP2219, au montant de 559 046,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 30 juin 2022;

D'imputer la somme de 452 798,08 \$ au règlement n° 1149, relatif à l'acquisition de véhicules, d'une dépense en immobilisation et d'un emprunt de 670 000 \$ ainsi que les frais de financement;



Il est de plus résolu d'emprunter au fonds de roulement un montant de 106 248,31 \$, taxes incluses, pour une période de dix (10) ans, remboursable à raison de neuf (9) versements égaux et consécutifs de 10 624,83 \$, et un dixième de 10 624,84 \$, le tout à partir de 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Point ajouté

2022-07-234

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Sécurisation des aires de jeu dans divers parcs - Appel d'offres nº GE2207

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la sécurisation des aires de jeu dans divers parcs, appel d'offres n° GE2207;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux (2) soumissions le 30 juin 2022, aux montants suivants, taxes incluses :

SOUMISSIONNAIRE

MONTANT

Excavation et construction Gélinas inc.

281 768,63 \$

Senterre Entrepreneur Général inc.

460 500,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing. et madame Mégane Grégoire-Larouche, gestionnaire de projet, en date du 30 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon, Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU:

De retenir la plus basse soumission conforme et d'adjuger à Excavation et construction Gélinas inc. le contrat pour la sécurisation des aires de jeu dans divers parcs, appel d'offres n° GE2207, au montant de 281 768,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 30 juin 2022.

Il est de plus résolu, que l'adjudication du contrat soit conditionnelle à l'approbation et l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt n° 1184 autorisant une dépense et un emprunt de 760 000 \$ pour la sécurisation des aires de jeux non conformes dans divers parcs, le remplacement des modules au parc des Mésanges et mise à niveau du mobilier urbain existant par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Point ajouté

2022-07-235

RÉSOLUTION

Approbation des dépenses - Mesures d'urgences - Ponceau Parc du Ruisseau

CONSIDÉRANT QUE l'affaissement du ponceau au Parc du Ruisseau le 30 juin 2022 constituant une force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux pour un montant de 52 313,63 \$;

CONSIDÉRANT QUE le maire a dû décréter des dépenses jugées nécessaires pour faire face à la situation;

CONSIDÉRANT l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier, Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU:

Que le conseil approuve et ratifie le rapport verbal et motivé du maire donné séance tenante:

Que le conseil approuve et ratifie toutes les dépenses effectuées, les contrats octroyés et les engagements contractés par le maire, au nom de la Ville, pour faire face à la situation d'urgence créée par l'affaissement du ponceau au Parc du Ruisseau.

Il est de plus résolu que cette somme soit prise à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Point ajouté

2022-07-236

RÉSOLUTION

Embauche animateurs aux camps de jour et événements 2022 - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Période du 4 juillet au 31 décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre des programmes d'activités pour les camps de jour pour l'année 2022:

CONSIDÉRANT QUE plusieurs animateurs engagés pour la saison 2022 sont atteints de la COVID:

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire maintenir les services et ne pas perturber les activités offertes aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA a utilisé son pouvoir d'embauche conféré par le règlement n° 926 afin que ces employés puissent débuter le 4 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'entériner l'embauche des personnes ci-dessous mentionnées, à compter du 4 juillet 2022, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :

À titre d'animateur, statut étudiant :

- Benjamin Bathalon;
- Mia Lalancette;
- Joanie Plante;
- Charles Rathé:
- Élise Thivierge;
- Delphine Vaillancourt.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par la coordonnatrice aux programmes de loisirs, en fonction des besoins du Service. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.



Point ajouté

RÉSOLUTION

Autorisation à procéder à l'aménagement d'un plateau surélevé et l'installation d'afficheurs de vitesse sur le Rang des Vingt - Saint-Bruno-de-Montarville

CONSIDÉRANT QUE certaines problématiques de sécurité ont été relevées sur le Rang des Vingt dont, entre autres, la vitesse;

CONSIDÉRANT QU'une portion du Rang des Vingt est située sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la population Grandbasiloise de procéder à certains aménagements visant la mitigation de la circulation;

CONSIDÉRANT les différentes discussions qui ont eu lieu avec les représentants de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville requière l'engagement de la Ville de Saint-Basile-le-Grand dans le but d'assurer l'entretien de ces nouveaux aménagements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU:

De requérir l'autorisation de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour procéder à l'aménagement d'un plateau surélevé sur le Rang des Vingt entre la rue Anne-Hébert et Prévert;

Que la Ville de Saint-Basile-le-Grand s'engage à aménager, entretenir, procéder à la signalisation du plateau surélevé;

De requérir l'autorisation d'installer deux afficheurs de vitesse sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

Que la Ville de Saint-Basile-le-Grand assumera les coûts d'acquisition, d'entretien et de programmation desdits afficheurs;

Que la Ville de Saint-Basile-le-Grand dégage la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, de toutes responsabilités eu égard au plateau surélevé et aux afficheurs de vitesses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Point ajouté et retiré après discussion

2022-07-XXX

RÉSOLUTION

Résolution du Conseil visant l'engagement dans le programme Partenaires dans la protection du climat de la FCM et d'ICLEI

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et ICLEI - les gouvernements locaux pour le développement durable ont créé le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) pour permettre aux gouvernements municipaux de partager entre eux leurs connaissances et leur expérience des mesures de réduction des émissions de GES;

CONSIDÉRANT QUE plus de 350 gouvernements municipaux, issus de toutes les régions du Canada et représentant plus de 65 % de la population canadienne, se sont déjà engagés à réduire les émissions de GES de leur municipalité et de leur collectivité dans le cadre du programme PPC depuis sa création en 1994;



CONSIDÉRANT QUE le programme PPC se fonde sur un cadre en cinq étapes comprenant l'établissement d'un inventaire et de prévision des émissions de GES, la détermination d'un objectif de réduction des émissions, l'élaboration d'un plan d'action local, la mise en œuvre du plan d'action, ainsi que la surveillance des progrès et la présentation des résultats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier, Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Saint-Basile-le-Grand examine les lignes directrices décrivant les avantages et les responsabilités des membres du programme PPC et qu'elle communique ensuite à la FCM et à ICLEI Canada son intention de participer au programme et son engagement à franchir les jalons du cadre en cinq étapes du programme PPC;

Que la Ville de Saint-Basile-le-Grand désigne les personnes suivantes pour superviser la mise en œuvre des étapes du programme PPC et assurer la liaison entre la municipalité et les gestionnaires du programme PPC :

- a) Employé(e) municipal : (Nom) (Numéro de téléphone) (Adresse courriel)
- b) Élu(e) municipal(e) : (Nom), (Numéro de téléphone), (Adresse courriel)

Après discussion, cette résolution est retirée avec l'accord de tous les membres du conseil.

Point ajouté

2022-07-238

RÉSOLUTION

Avis sur les résolutions « Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat de l'Union des municipalités » et celle « Visant l'engagement du conseil dans le programme Partenaires dans la protection du climat de la FCM et d'ICLEI »

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent obtenir l'avis du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement sur le sujet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent obtenir l'avis du Comité de développement durable sur le sujet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent discuter ensemble des deux (2) propositions préalablement à l'adoption de ces propositions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon, Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU:

De référer les résolutions « Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat de l'Union des municipalités » et celle « Visant l'engagement du conseil dans le programme Partenaires dans la protection du climat de la FCM et d'ICLEI » au directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi qu'au Comité de développement durable pour étude, fins de conciliation et bonification des deux (2) résolutions proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Période de questions et réponses (23 h 22 - 23 h 27)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.



RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond, Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU:

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard Maire

Jean-Marie Beaupré, OMA

Directeur général